

# Résidence d'architectes 2017

## Appel à candidature

à Pont-Audemer (27)

### Présentation

Le projet de résidence d'architecte porté par la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN) est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux professionnels de l'architecture, de l'aménagement du territoire et de la culture sur un territoire donné. Elle est ouverte à des binômes dont l'architecte est le mandataire.

La résidence d'architectes est pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à l'architecture. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et la population locale. La résidence d'architectes a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires, susciter des questionnements et le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Il est cependant associé à un temps de réflexion et d'expérimentation.

### Enjeux : la communauté de commune de Pont-Audemer (27)

L'Eure est un département à dominante rurale. La croissance démographique du département se fait au profit de communes proches des grands pôles urbains comme Evreux, Rouen ou Paris. Cette réalité territoriale génère des dynamiques de périurbanisation et d'étalement urbain entraînant une dévitalisation des territoires ruraux et de leurs centres bourgs.

Elus locaux, acteurs économiques, associatifs se mobilisent et réfléchissent aux moyens d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de ces territoires ruraux. A ce titre la CdC de Pont-Audemer est engagée dans plusieurs dispositifs : elle a signé fin 2016 une convention de dynamique de centre bourg et s'engage à l'échelle de la Communauté de communes sur un contrat de ruralité pour 2017.

Comment intervenir sur le territoire rural ? Les architectes et professionnels de la ville ont un rôle d'importance à jouer et mènent à leurs échelles des actions de sensibilisation. Quels regards porter sur ces espaces ? Quels dispositifs inventer pour engager le dialogue, impliquer les acteurs concernés dans une approche qui valorise et révèle les atouts d'un environnement connu voir mal connu ? La résidence d'architectes, envisagée comme un projet de territoire, passe ici par une lecture sensible, une mise en perspective des lieux, du patrimoine existant, des paysages et une prise de conscience de la responsabilité des habitants quant aux territoires qu'ils habitent, vivent et ressentent.

La communauté de communes de Pont-Audemer accueille ainsi en 2017, une résidence d'architecte dans le cadre d'une réflexion plus globale de dynamique territoriale et de son centre bourg.

La résidence d'architectes est menée dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région, la MaN et la CdC. Comment l'architecture accompagne les mutations des territoires et de la ville, les changements d'usages, les modes de vie ? Comment les habitants perçoivent-ils leur lieu de vie ? Quelles sont les spécificités et les fonctionnalités de ces entités architecturales et spatiales ?

## Les objectifs

La résidence d'architecte a pour objectifs de :

- collecter et transmettre à un public élargi la connaissance sur les problématiques urbaines, rurales et architecturales relatives au territoire
- permettre un nouveau point de vue sur le cadre de vie concerné, son patrimoine, ses enjeux, grâce à l'implication des « résidents »
- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'architecture
- développer l'esprit critique et/ou permettre l'appropriation, en donnant des clés de lecture
- susciter la rencontre entre les habitants et les architectes résidents
- contribuer au développement culturel et artistique des territoires

## Les partenaires

- Direction régionale des affaires culturelles
- La Région Normandie
- Lacommunauté de communes de Pont-Audemer

## Modalités d'accueil des résidents

### Conditions de travail

La CdC d'accueil propose un local de travail, disposant d'une connexion internet et d'une imprimante.

### Conditions d'accueil

L'équipe résidente a à sa disposition un local de travail. L'hébergement des résidents (logement, gîte) est

pris en charge par la commune d'accueil ainsi que les repas du midi, en fonction de la collectivité : cantine, restaurant d'entreprise ...

Les autres frais de repas et de déplacement sont à la charge de l'équipe résidente.

### Dates

La résidence d'architecte dure 6 semaines décomposées en trois périodes de une à trois semaines réparties de mars 2017 à juillet 2017. Restitution finale en juin / juillet 2017. Le choix du moment des résidences se fait en concertation avec la CdC.

## Déroulement

Pendant 6 semaines, les résidents sont immergés in situ. La MaN - le Forum les accompagne avec le soutien des partenaires.

< 1ère étape, d'une semaine : lecture du territoire, du 13 au 19 mars 2017.

Accueil par la CdC, la commune et par les partenaires du projet pour une période de découverte et de prise de connaissance du territoire et de ses problématiques. Cette étape permet « aux résidents » de

rencontrer les personnes et les structures ressources, de finaliser la période d'immersion.

Semaine d'immersion intégrée au Mois de l'architecture contemporaine en Normandie.

< 2ème étape, de trois semaines : immersion, du 9 mai au 28 mai 2017.

Les résidents travaillent avec les habitants. Ils réalisent un travail d'analyse du territoire et d'échange. Création de médium, d'outils de médiation.

< 3ème étape, de deux semaines : restitution, du 19 juin au 2 juillet 2017.

Cette ultime période consiste à la fabrication d'outils de restitution, pour aboutir à des échanges publics et de clôture des travaux. Des restitutions publiques seront prévues.

## Suivi de la résidence

Pendant tout le temps de la résidence, les travaux

seront suivis par l'équipe de la MaN, de la Direction régionale des affaires culturelles et de la CdC en associant les autres partenaires.

Pendant la résidence, l'équipe mettra en œuvre une dynamique d'échanges et de découvertes par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres...

Des temps d'échanges et de suivis seront organisés à chaque étape du projet lors desquels « les résidents » feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts et de rencontres avec les habitants, les associations : pot d'accueil, points d'étapes, restitutions, rendez-vous afin que les résidents échangent.

## Financement

L'équipe résidente bénéficiera :

- d'une indemnité forfaitaire totale de 10 000 euros TTC versée sur présentation d'une facture ou note d'honoraire (une par session). Paiement en trois fois à l'architecte mandataire pour l'ensemble du binôme.

A cette indemnité s'ajoute :

- un budget de production : 2 000 euros TTC maximum. Ce budget sera alloué sur présentation de justificatifs, pour la conception et la réalisation des outils de restitutions, dans le cadre exclusif de la résidence.

- une indemnité de déplacement d'un montant maximum de 1 000 euros TTC. Versement sur présentation de justificatifs.

- le binôme retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

- une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'architecte mandataire, de la MaN et des partenaires accueillant la résidence, est signée au début de la résidence.

## Evaluation

Les partenaires procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte la satis-

faction des habitants, ainsi que la qualité des outils de restitution.

## Modalité de candidature

Qui peut se présenter ?

La résidence est ouverte à un binôme de deux professionnels : un architecte mandataire et un autre professionnel (architecte, urbaniste, paysagiste, designer, artiste...).

La résidence a une durée de 6 semaines.

Cet appel à projet s'adresse aux architectes diplômés ou autres professionnels disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

Processus de sélection

Le jury sera sensible à :

- l'intérêt pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques urbaines et rurales
- le caractère novateur du projet
- la qualité architecturale ou artistique des références proposées
- la capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques et à impliquer le grand public

Les candidats seront choisis sur la base de la pertinence de leur projet en adéquation avec la compréhension du territoire d'intervention.

Les candidats présélectionnés seront prévenus par email puis invités à présenter leur projet devant un jury le 17 février 2017 après-midi.

Le jury sera composé de représentants de la DRAC, d'un représentant de la CdC de Pont-Audemer, de la maison de l'architecture et de professionnels extérieurs.

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par email à l'issue des résultats du jury.

## Le dossier de candidature

Joindre un dossier comprenant :

- Une note d'intention de l'architecte présentant sa motivation, son intérêt pour la résidence d'architecte, la complémentarité de

l'équipe et de son intérêt.

- Une présentation du projet d'immersion envisagé, sa méthodologie et les publics du territoire ciblés
- Le CV du ou des intervenants et la copie du diplôme pour les architectes non-inscrits à l'Ordre des Architectes ou le justificatif d'inscription à l'ordre pour ceux qui le sont.
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe.
- La fiche de candidature complétée, datée et signée.

< Le dossier est à renvoyer au plus tard dimanche 29 janvier 2017.

> par courrier postal en version papier à l'adresse suivante :

Maison de l'architecture de Normandie  
le Forum  
Résidence d'architectes 2016  
48 rue Victor Hugo  
76000 Rouen

> doublé d'un envoi par voie électronique à :

contact@man-leforum.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier ne sera restitué.

< Contact / Renseignements

Maison de l'architecture de Normandie  
- le Forum  
Anne Le Bellégo 02 35 71 85 45



## FICHE DE CANDIDATURE

Résidence d'architecte 2017 -Pont-Audemmer (27)

Présentation de l'architecte - ou diplômé en architecture - mandataire

Nom : .....Prénom : .....

Adresse complète :.....  
.....

Tél: .....

E-mail : .....

Site internet : .....

Date d'obtention du diplôme d'architecte : .....

Ecole d'architecture : .....

Accompagné de

Nom : .....Prénom : .....

Adresse complète :.....  
.....

Tél: .....

E-mail : .....

Site internet : .....

Date d'obtention du diplôme d'architecte : .....

Ecole d'architecture : .....

Je, soussigné(e).....(nom, prénom du mandataire),

architecte ou diplômé(e) en architecture\*, \* Rayez la mention inutile

m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à .....le.....

(signature)